



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 novembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Emmanuel DUMONT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT à M. Frédéric ALLEMANN, M. Yannick POUJET à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB à M. Michel LOYAT, M. Rémi STHAL à Mme Danielle DARD, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 24 - Parcours Culturels - Année scolaire 2017-2018 - Contributions et subventions aux organisateurs

Parcours culturels
Année scolaire 2017/2018
Contributions et subventions aux organisateurs

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Dans le cadre de son Projet éducatif de territoire et de la Réforme des rythmes scolaires, la Ville de Besançon, en lien avec la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté (DRAC), a mis en place, à la rentrée 2014, à l'attention de tous les élèves des écoles élémentaires publiques de la ville, un nouveau dispositif d'éducation artistique et culturel : les *Parcours culturels*.

Ce dispositif s'appuie sur la Loi pour la refondation de l'école de la République et sur la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 qui accordent à l'éducation artistique et culturelle une place importante dans la formation générale des élèves.

Chaque parcours, constitué d'un nombre variable d'étapes -entre 5 et 9, en classe ou à l'extérieur de l'école, réparties tout au long de l'année scolaire (entre novembre et mai)-, est ouvert à un nombre limité de classes (entre 2 et 20).

Ces propositions ont pour vocation de soutenir les enseignants dans l'élaboration du parcours de l'élève, en proposant une trame constituée de plusieurs temps forts articulés autour des trois piliers présentés dans la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 :

- la connaissance du domaine artistique ou culturel,
- la pratique ou la découverte sensible,
- la rencontre avec des œuvres, des lieux et des professionnels.

Les enseignants peuvent s'appropriier ces propositions et les compléter par des apports personnels ou à partir des ressources documentaires qui leur seront fournies.

Dans un souci de démocratisation culturelle, l'accès à ces parcours est entièrement gratuit pour les classes, tant au niveau des activités que des transports.

Les 36 itinéraires culturels proposés en année scolaire 2016/2017 ont rencontré un grand succès : 4 525 élèves de 194 classes ont pu découvrir un domaine particulier des arts ou de la culture.

Edition 2017-2018

Suite aux bilans effectués avec les enseignants et les organisateurs, il a été décidé d'apporter des améliorations et des développements à l'édition 2017-2018, et en particulier :

- de poursuivre l'enrichissement de parcours dans la rubrique « Société et Citoyenneté »,
- d'améliorer la co-construction et la cogestion des parcours entre les organisateurs et les enseignants en dehors du temps scolaire, avec notamment la participation aux réunions de présentation (en début d'année scolaire) et à « mi-parcours » (prévue durant le 1^{er} trimestre de l'année civile),

- d'éviter en lien avec le corps enseignant la multiplicité des projets dans les classes pour permettre un investissement optimum des classes sur les parcours.

Ont été associés à cette quatrième édition des *Parcours culturels* :

- Les Deux scènes / Scène nationale de Besançon,
- Le Centre Dramatique National de Besançon - Franche-Comté,
- L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
- Côté Cour / Scène conventionnée Jeune public,
- La Citadelle et ses musées - Musée Comtois, Musée d'histoire naturelle et Musée de la Résistance et de la Déportation,
- La Direction du Patrimoine Historique - Ville d'art et d'histoire et service archéologie préventive,
- Les Musées du Centre - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps,
- La Direction des Bibliothèques,
- La Direction des Espaces Verts - La Petite école dans la forêt,
- La Mission Développement Durable de la Ville de Besançon,
- Le Fonds Régional d'Art Contemporain,
- La Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps,
- Les Jeunesses musicales de France,
- Le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM),
- La Ligue de l'Enseignement - Ecran mobile,
- Le Centre Image,
- Le collectif Superseñor,
- Franche-Comté Mission Voix,
- L'association Imperfections are beautiful,
- L'association Croqu'livre,
- L'association Ecarts d'Arts,
- L'Université Franche-Comté - Fabrikà sciences et Radio Campus,
- La Compagnie Teraluna.

Les inscriptions des classes se sont déroulées en deux sessions, du 6 au 20 juin, et du 4 au 8 septembre 2017.

Budget et financement

Le budget alloué à ce dispositif prend en charge les coûts d'organisation des parcours et de déplacement des classes. En accord avec les organisateurs, la contribution de la Ville de Besançon porte exclusivement sur la prise en charge des coûts supplémentaires générés par l'organisation de ces parcours (intervenants extérieurs, matériel spécifique) et des entrées aux spectacles, concerts, séances de cinéma, etc. Toutes les autres charges, et en particulier les frais d'intervention des équipes permanentes à la conception et la mise en œuvre des parcours, sont pris en charge par les organisateurs.

En complément de la contribution apportée aux directions de la Ville (Citadelle, Direction du Patrimoine Historique, Direction des Musées du Centre, Direction des Bibliothèques, Direction des Espaces Verts), la Ville de Besançon versera une subvention aux associations et établissements publics organisateurs de parcours.

Le budget total des *Parcours culturels* pour l'année 2017/2018 est le suivant :

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Organisation - Subventions	115 799 €	107 983 €	Contribution Ville de Besançon
Organisation - Contributions	18 855 €	25 000 €	Subvention DRAC Bourgogne-Franche-Comté
Transports	16 937 €	10 000 €	Subvention Préfecture du Doubs
Impression plaquette	1 392 €	10 000 €	Subvention Direction Contrat Ville (CAGB)
	*	0 €	Mécénat Ginko
Total	152 983 €	152 983 €	Total

Sauf exceptions, les contributions et les subventions aux organisateurs sont versées en deux fois ; le montant des versements est calculé au prorata temporis, soit :

- 2/3 en novembre 2017
- 1/3 en mars 2018.

* Le coût des transports est calculé sur la base du ticket Ginko, en fonction du nombre d'élèves par classe augmenté de 3 accompagnateurs et du nombre de déplacements effectués (variable selon les parcours). Ce coût sera directement facturé par Ginko - Besançon Mobilités à la Ville de Besançon. Les écoles retireront les tickets directement à la Boutique Ginko.

Les tableaux ci-après récapitulent les montants des subventions et des contributions qui seront versés aux organisateurs des parcours (avec le montant des versements 2016 et 2017).

Tableau récapitulatif des subventions

Organisateurs	Montant subvention	Versement novembre 2017	Versement mars 2018
Centre Dramatique National	6 210 €	4 140 €	2 070 €
Côté Cour - Scène jeune public	10 815 €	7 210 €	3 605 €
Les 2 Scènes - Scène Nationale	6 055 €	4 037 €	2 018 €
MJC Palente	18 750 €	12 500 €	6 250 €
Orchestre Victo Hugo Franche-Comté	4 800 €	3 200 €	1 600 €
Franche-Comté Mission Voix	4 058 €	2 705 €	1 353 €
Jeunesses Musicales de France	3 954 €	2 636 €	1 318 €
CAEM	8 064 €	6 111 €	1 953 €
Fonds Régional d'Art Contemporain	2 300 €	1 533 €	767 €
Centre Image	14 040 €	9 360 €	4 680 €
Association imperfections are beautiful	5 578 €	3 719 €	1 859 €
Supersenior	11 755 €	7 837 €	3 918 €
Université de Franche-Comté	3 480 €	2 320 €	1 160 €
Compagnie Teraluna	4 890 €	3 995 €	895 €
Croqu'livre	3 000 €	2 000 €	1 000 €
Ligue de l'Enseignement - Ecran mobile	5 950 €	3 967 €	1 983 €
Radio campus	2 100 €	1 400 €	700 €
	115 799 €	78 670 €	37 129 €

Tableau récapitulatif des contributions

Organisateurs	Montant contribution	Versement novembre 2017	Versement mars 2018
Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	1 830 €	188 €	1 642 €
Musée du Temps	1 070 €		1 070 €
Direction du Patrimoine Historique	5 033 €		5 033 €
Citadelle	6 277 €		6 277 €
Mission Développement Durable	2 685 €	2 685 €	
Direction des Espaces Verts	1 960 €		1 960 €
	18 855 €	2 873 €	15 982 €

En cas d'accord sur ces propositions de contributions et subventions allouées :

- la somme totale à verser aux organisateurs, soit 134 654 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 101 464 € sur la ligne 65.30/6574 CS 10039 (CDN, Côté Cour, MJC Palente-Orchamps, Franche-Comté Mission Voix, Jeunesses Musicales de France, CAEM, FRAC, Centre Image, Imperfections are beautiful, Supersenor, TeraLuna, Croqu'livre, Ligue de l'Enseignement, Radio Campus)
- 6 055 € sur la ligne 65.30/65738.0012015 CS 10039 (Les Deux Scènes),
- 4 800 € sur la ligne 65.30/65738.0012016 CS 10039 (Orchestre Victor Hugo Franche-Comté),
- 3 480 € sur la ligne 65.30/65731 CS10039 (Université de Franche-Comté),
- 18 855 € sur la ligne 011.30/6042 CS 10039 (Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, Musée du Temps, Direction du patrimoine historique, Citadelle, Mission développement durable, Direction des Espaces Verts),

- le paiement d'une facture Ginko de 16 937 € (budget prévisionnel), après service fait, sera effectué sur la ligne 011.30/6042 CS10039.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le versement des subventions aux partenaires pour un montant total de 115 799 € et des contributions à hauteur de 18 855 € et sur la prise en charge des coûts de transports,

- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions aux partenaires,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou avenants à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BONTEMPS, M. CURIE (2), Mme MAILLOT, M. MORTON (2), Mme POISSENOT, M. BONNET, Mme WERTHE (2), M. VAN HELLE, M. BODIN (2), Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN (2), Mme LEMERCIER, M. CHALNOT, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme SEBBAH n'ont pas pris part au vote pour Les 2 Scènes - Scène Nationale.

M. FOUSSERET, Mme DARD (2), M. LOYAT (2), M. DEVESA, M. BIZE, Mme ZEHAFF et Mme ROCHDI n'ont pas pris part au vote pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

M. SCHAUSS n'a pas pris part au vote pour l'Université de Franche-Comté.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 NOV. 2017



Contrôle de légalité